

REJOINS LE NOUVEAU

Conseil MUNICIPAL CME des ENFANTS

GUIDE POUR LES ENFANTS



Proposer
des idées

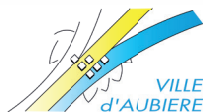


Faire
avancer la ville



Participer
aux projets

Conseil
MUNICIPAL CME
des ENFANTS



C'EST QUOI LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Le Conseil Municipal des Enfants
(CME), c'est un groupe d'enfants qui
participe à la vie locale.

Tu peux :

- donner ton avis,
- proposer des idées,
- réaliser des projets,
- représenter les autres enfants.

C'est une super façon de découvrir la
démocratie et de devenir un citoyen actif !

À QUOI ÇA SERT ?

Le CME permet aux jeunes élus de :

- apprendre la citoyenneté
- découvrir le fonctionnement de la vie locale
- proposer des projets dans divers domaines :
environnement, écoles et loisirs, solidarité...
- apprendre à travailler en équipe
- représenter la parole des jeunes aubiérois

COMMENT EST ORGANISÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

- Le CME est composé de 24 enfants élus (8 par école)
- Le mandat dure 2 ans
- Chaque année, la moitié des élus est renouvelée

COMMENT CANDIDATER ?

Bonne nouvelle : tu peux te présenter seul(e) !

QUI PEUT SE PRÉSENTER ?

- Tous les enfants en classe de CM1 (école Vercingétorix, Beudonnat, Saint Joseph)
- Domicilié(e) à Aubière

COMMENT FAIRE ?

Remplir le bulletin de candidature

- Faire signer l'autorisation parentale
- Déposer ton dossier avant la date limite au Service Enfance Jeunesse ou directement en mairie

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Écoles : Vercingétorix – Beaudonnat – Saint Joseph

COMMENT SE PASSE L'ÉLECTION ?

① LES CANDIDATS

Tous les enfants volontaires font campagne :

- affiches
- idées
- présentation à leurs camarades

② LES ÉLECTEURS

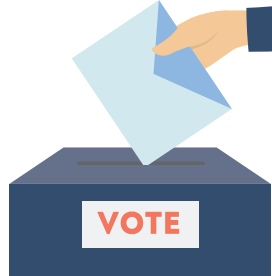
Tous les élèves de CM1 votent !

③ LE VOTE

- Se déroule en mairie
- Le vote est secret
- Le dépouillement a lieu le soir même



CONSIGNES POUR VOTER



1 Tu vas prendre un **bulletin de vote**.

2 Sur ce bulletin, il y a :

- une **liste de filles**
- une **liste de garçons**

3 Tu dois :

- **entourer le prénom d'une fille**
- **entourer le prénom d'un garçon**



4 Attention :

- Tu dois choisir **une seule fille et un seul garçon**
- Si tu entoures plusieurs prénoms dans une liste, ton vote ne sera pas comptabilisé

5 Une fois ton choix fait, tu peux :

- **Plier ton bulletin**
- **Le mettre dans l'enveloppe**
- **Et déposer ton enveloppe dans l'urne**

ÊTRE ÉLU(E), ÇA VEUT DIRE QUOI ?

- ✓ Si tu es élu(e), tu t'engages à :
- devenir un véritable acteur de la commune
 - venir aux réunions
 - écouter les autres
 - représenter les enfants de la commune
 - participer aux événements importants
 - proposer des idées



LES ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Être membre du Conseil Municipal des Enfants,
c'est participer activement à la vie de la ville
tout au long de l'année.

LES RÉUNIONS

Les jeunes conseillers se retrouvent régulièrement pour travailler ensemble sur leurs projets :

- Les réunions ont lieu les **mercredis de 11h45 à 14h**
- Le repas est pris en charge par le **Service Enfance Jeunesse**
- Ces moments permettent d'échanger, de proposer des idées et de construire des actions concrètes





LES ÉVÈNEMENTS ET CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Les enfants sont invités à participer à plusieurs moments importants de la vie de la commune :

Commémorations :

- 11 novembre
- 8 mai
- 14 juillet

Événements municipaux :

- Signature de l'arrêté municipal de Noël
- Voeux à la population en janvier

Moments importants du CME :

- Journée d'intégration (sur une journée complète)
- Investiture des nouveaux élus en décembre, devant le Conseil Municipal d'Aubière

Ces événements permettent aux enfants de découvrir les valeurs citoyennes et de représenter les jeunes de la commune.

LES ACTIONS SUR LE TERRAIN



Les conseillers participent aussi à des actions conviviales et solidaires, notamment sur le marché dominical :

- Distribution de bonbons pour Halloween
- Distribution de fleurs pour la fête des mères
- Présentation et promotion des actions du CME



Ces moments favorisent le lien avec les habitants et permettent de faire connaître leurs projets.



ORGANISATION ET CONVOCATION



- Les enfants reçoivent une convocation par mail environ **10 jours** avant chaque événement

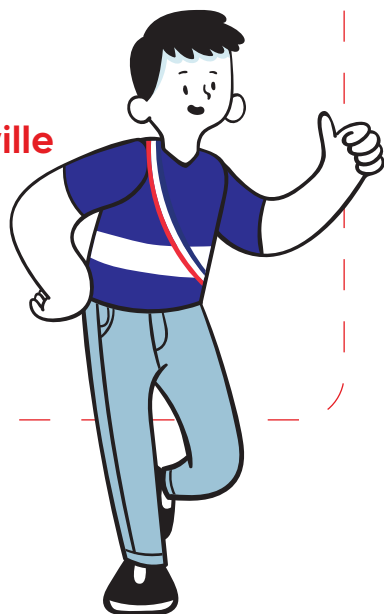


- Un **calendrier complet de l'année** est remis en début de mandat pour mieux s'organiser

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Participer au CME, c'est :

- s'engager dans la vie de sa ville
- travailler en équipe
- découvrir le rôle de citoyen
- et vivre une expérience enrichissante et valorisante



RENSEIGNEMENTS

04 73 44 94 41

conseil.municipal.enfants@ville-aubiere.fr

CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants permet aux enfants de participer à la vie de leur commune, de proposer des idées et de s'engager pour les autres.

Cette charte définit les engagements du jeune élu et de ses parents afin de garantir le bon fonctionnement du CME.

ENGAGEMENT DU JEUNE ÉLU(E)

En devenant membre du CME, je m'engage à :

Respecter les autres

- Être respectueux(se) envers les enfants et les adultes
- Écouter les idées de chacun
- M'exprimer poliment

Participer activement

- Donner mon avis et proposer des idées
- M'impliquer dans les projets
- Participer aux échanges et aux décisions

Être assidu(e)

- Participer aux réunions du mercredi (11h45 - 14h)
- Être ponctuel(le)
- Prévenir en cas d'absence

Représenter les enfants

- Être à l'écoute des autres élèves
- Transmettre leurs idées
- Partager les informations du CME

Participer à la vie de la commune

- Être présent(e) lors des cérémonies (11 novembre, 8 mai, 14 juillet...)
- Participer aux événements et actions du CME
- Représenter les enfants de la ville avec sérieux

Être un exemple

- Respecter les règles
- Adopter un comportement positif
- M'impliquer tout au long de mon mandat

SIGNATURES

Date : / /

Nom et prénom de l'enfant :

Signature de l'enfant :

Nom et prénom du parent :

Signature du parent :

**Le CME est une aventure unique pour apprendre, s'engager
et agir pour sa ville !**



CANDIDATURE AU **CONSEIL MUNICIPAL** **DES ENFANTS**

Je souhaite être candidat :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ecole : Classe :

Représentants légaux :

Responsable légal n°1

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Tél :

☐ autorise la candidature de l'enfant désigné ci-dessus à
l'élection du Conseil Municipal des Enfants de la ville d'Aubière.

Fait à : , le / /

Signature du responsable n°1 :



Responsable légal n°2

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Tél :

☐ autorise la candidature de l'enfant désigné ci-dessus à l'élection du Conseil Municipal des Enfants de la ville d'Aubière.

Fait à : , le / /

Signature du responsable n°2 :





AUTORISATION PARENTALE

Conseil Municipal des Enfants de la ville d'Aubière

Je soussigné(e),

☐ Père ☐ Mère ☐ Représentant légal

Nom :

Prénom :

responsable légal de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Classe : Ecole :

J'autorise mon enfant à se porter candidat(e) aux élections du Conseil Municipal des Enfants et s'il est élu, à participer à toutes les réunions et travaux réalisés dans ce cadre.

- J'accepte l'enregistrement et l'utilisation de nos coordonnées afin de recevoir les informations relatives aux activités se déroulant au cours du mandat du Conseil Municipal des Enfants.
- Je certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement régissant cette instance.
- J'accepte la réalisation et la diffusion de photographies, vidéos, interviews ou tout autre support de communication réalisés au cours des activités du CME sur les différents supports de communication de la Ville d'Aubière.
- Je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations me concernant, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 29 mai 2019. Les destinataires des données sont la Ville d'Aubière, ses représentants élus et les personnels municipaux habilités.

Date : / /

Signature du candidat :

Signature du représentant légal :

Conseil MUNICIPAL CME des ENFANTS DE LA VILLE D'AUBIÈRE



© Ville d'Aubière - 2026 - IPNS

Renseignements :

Mairie d'Aubière
conseil.municipal.enfants@ville-aubiere.fr
04 73 44 94 41

Conseil
MUNICIPAL CME
des ENFANTS

